



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°1127) DE MISE A  
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A LA  
SOCIETE «LES CONCERTS PARISIENS», A  
TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-353  
EN DATE DU 29 OCTOBRE 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de la Société « Les Concerts Parisiens » représentée par son président Monsieur Philippe MAILLARD, dont le siège est situé 21 rue Bergère 75009 Paris, d'organiser une répétition dans la salle Berlioz, le 1<sup>er</sup> novembre 2025 de 10h30 à 18h00 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la Société « Les Concerts Parisiens » représentée par son président Monsieur Philippe MAILLARD, dont le siège est situé 21 rue Bergère 75009 Paris, une convention de location de salle, pour un montant de 210 € T.T.C. (deux cent dix euros) auxquels il faut ajouter 242,35 € T.T.C. (deux cent quarante-deux euros et trente-cinq centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire entraînés par sa venue, afin d'organiser une répétition dans la salle Berlioz, le 1<sup>er</sup> novembre 2025 de 10h30 à 18h00.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20251029-lmc1H13583H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 29/10/2025  
Date de Publication : 29/10/2025